

Commune de

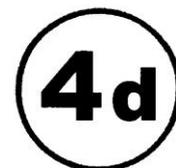
MAISONCELLE

SAINT PIERRE

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
17 JUIN 2011



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- EMPLACEMENTS RESERVES -

Article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme

Le propriétaire d'un terrain bâti réservé par un plan local d'urbanisme pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut, dès que ce plan est opposable aux tiers, et même si une décision de sursis à statuer qui lui a été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Lorsqu'une des servitudes mentionnées à l'article L. 123-2 est instituée, les propriétaires des terrains concernés peuvent mettre en demeure la commune de procéder à l'acquisition de leur terrain, dans les conditions prévus aux articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Article L. 230-1 du Code de l'Urbanisme

Les droits de délaissement prévus par les articles L. 111-11, L. 123-2, L. 123-17 et L. 311-2 s'exercent dans les conditions prévues par le présent titre. La mise en demeure de procéder à l'acquisition d'un terrain bâti ou non est adressée par le propriétaire à la mairie de la commune où se situe le bien. Elle mentionne les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective à l'initiative de la collectivité ou du service public qui fait l'objet de la mise en demeure. Ils sont tenus de se faire connaître à ces derniers, dans le délai de deux mois, à défaut de quoi ils perdent tout droit à indemnité.

COMMUNE DE MAISONCELLE SAINT PIERRE
-
PLAN LOCAL D'URBANISME
-
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
-

Conformément aux articles L. 123-1-5(8°) et L. 123-17 du Code de l'Urbanisme :

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
1	Elargissement de la route de Muidorge à l'entrée nord du village	Commune	124 m ²	Section ZC n°77p
2	Réalisation d'un bassin d'orage en marge Est du village, le long d'un fossé	Commune	1 081 m ²	Section B n°33
3	Aménagement du stationnement en face du cimetière	Commune	122 m ²	Section B n°50p
4	Extension du cimetière	Commune	1 008 m ²	Section ZC n°62p
5	Aménagement des abords de la mare située face à la rue de la Grande Ruelle	Commune	654 m ²	Section B n°836p
6	Elargissement de la rue de la Grande Ruelle	Commune	426 m ²	Section B n°94p, 95p, 831p, 839
7	Réalisation d'un bassin d'orage à l'extrémité de la rue de la Grande Ruelle	Commune	877 m ²	Section B n°831p

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE	RÉFÉRENCES CADASTRALES
8	Accès, depuis la rue de la Grande Ruelle, à l'espace situé entre le chemin de tour de ville et le chemin dit « du Bout des Jardins », dans la perspective d'une éventuelle urbanisation à très long terme	Commune	270 m ²	Section B n°207p
9	Elargissement de la rue de Verderel	Commune	74 m ²	Section ZD n°29p, 63p
10	Accès, depuis la rue de Juvignies, à l'espace situé entre le chemin de tour de ville et le chemin dit « du Bout des Jardins », dans la perspective d'une éventuelle urbanisation à très long terme	Commune	258 m ²	Section B n°935p
11	Aménagement d'un fossé entre la rue de l'Eglise et le chemin de tour de ville	Commune	232 m ²	Section B n°186p
12	Elargissement de l'emprise publique de la rue de l'Eglise	Commune	15 m ²	Section B n°922p, 923p, 926p
13	Création d'un chemin entre la route de Muidorge et le chemin rural « de Muidorge à Beauvais » dans la partie nord du village	Commune	530 m ²	Section ZC n°76p, 77p

Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°1

Echelle : 1/1000e

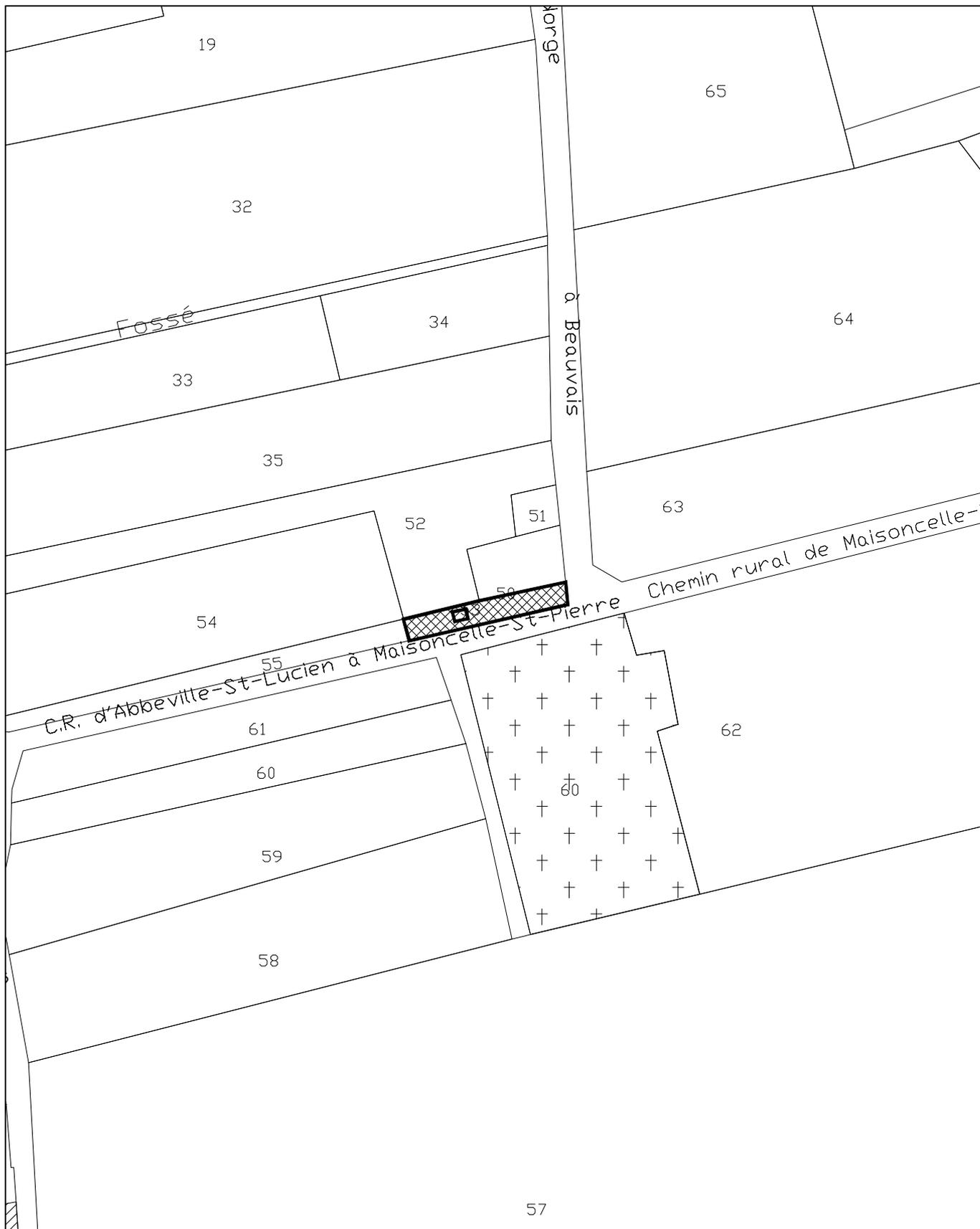


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°3

Echelle : 1/1000e

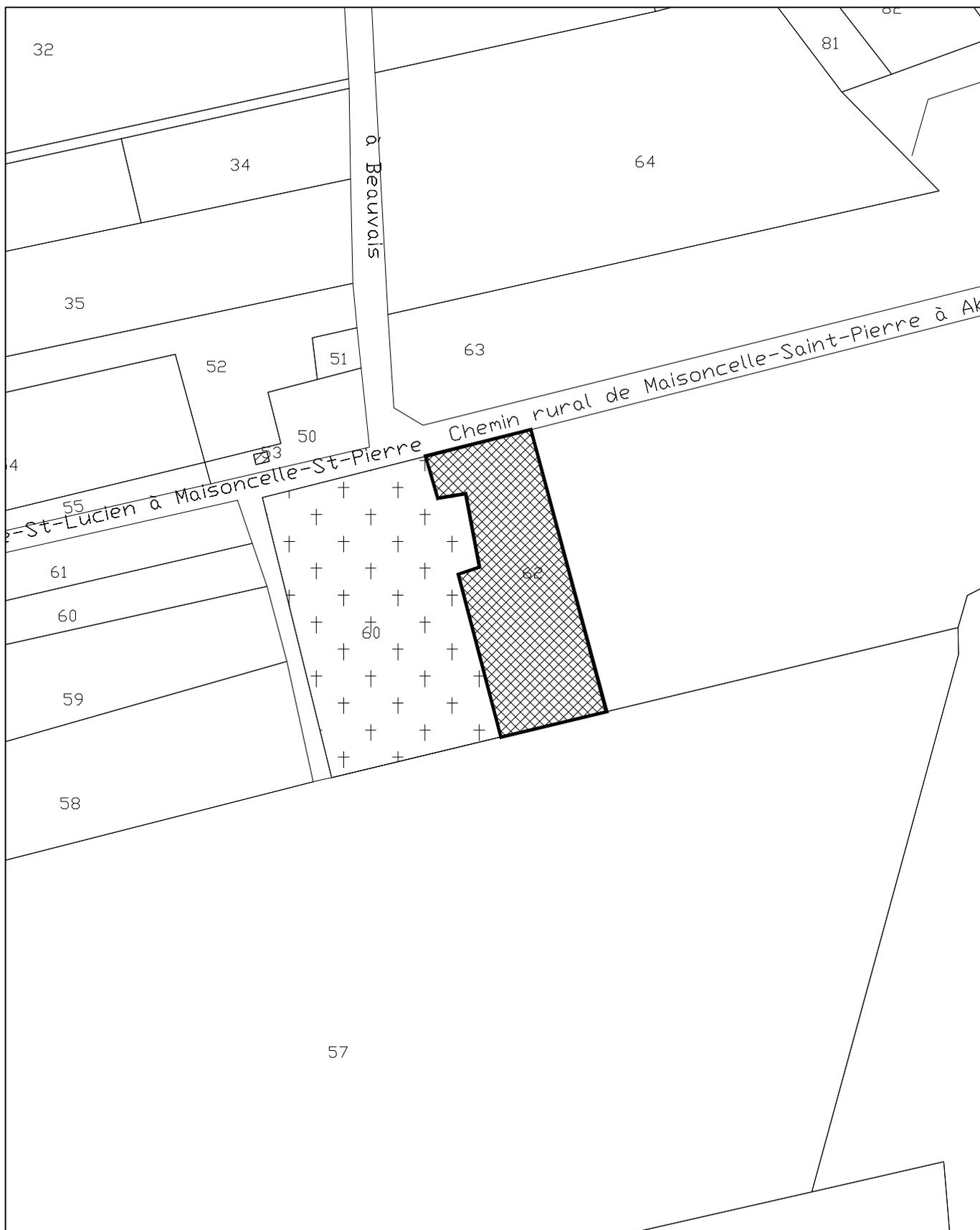


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°4

Echelle : 1/1000e

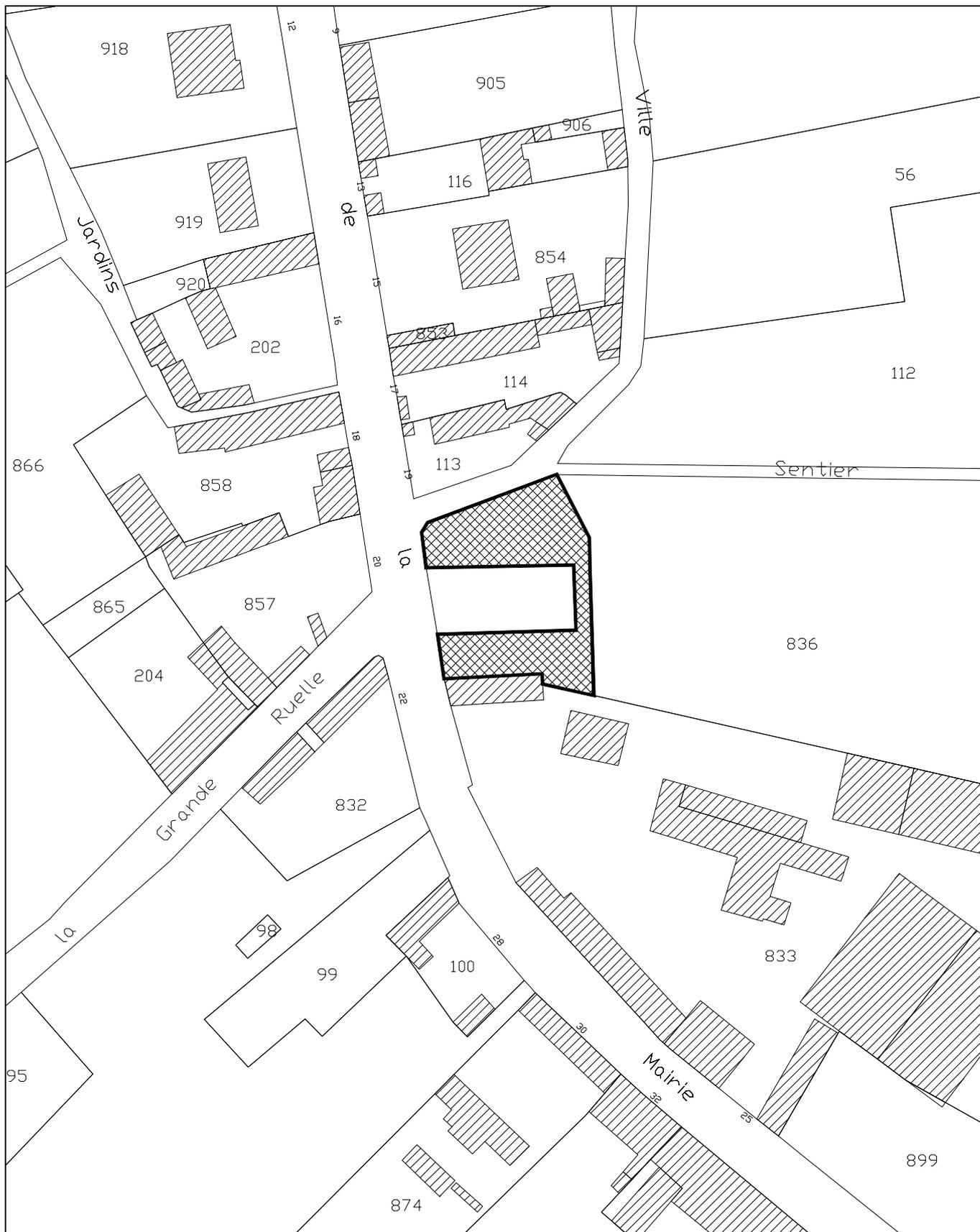


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°5

Echelle : 1/1000e

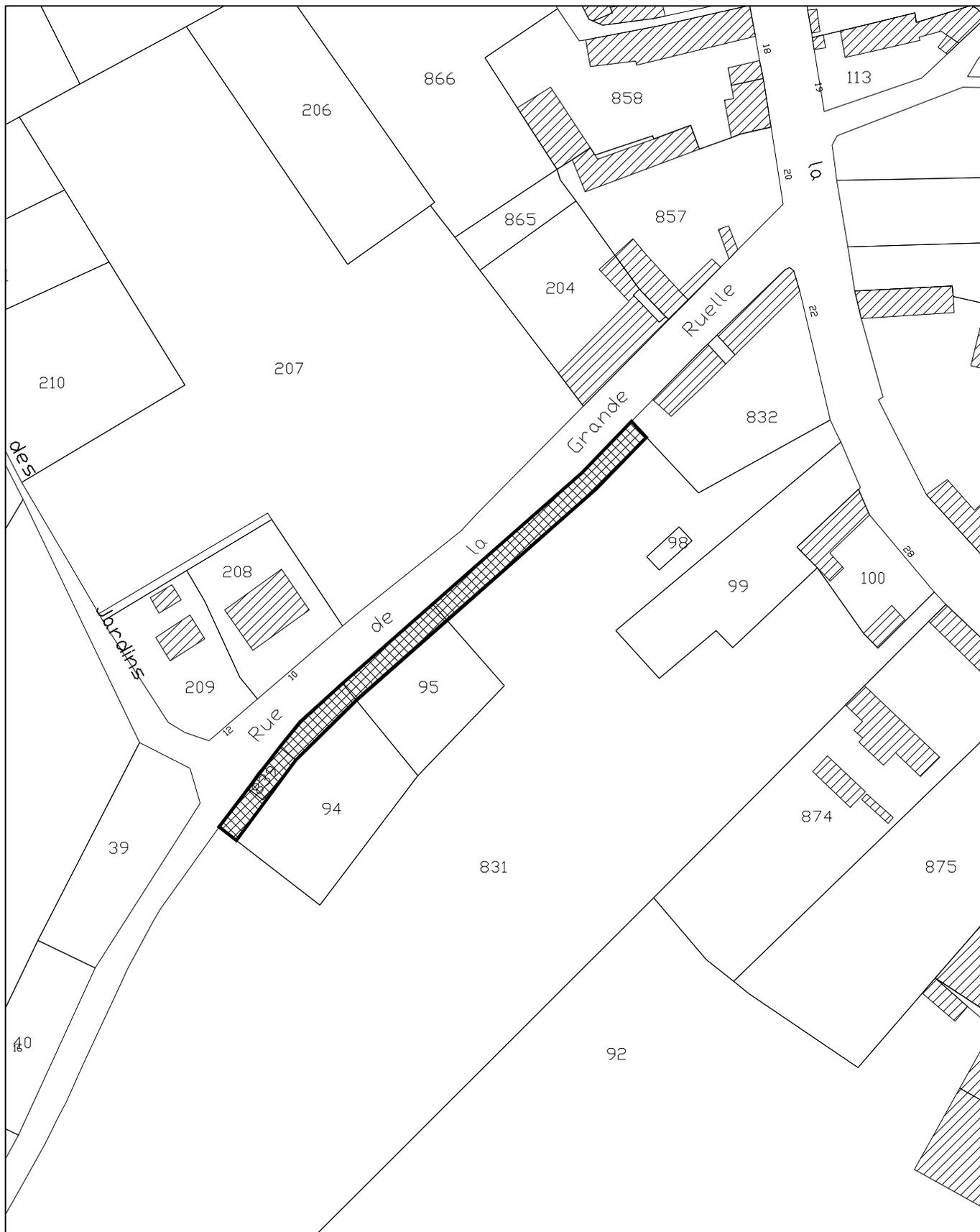


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°6

Echelle : 1/1000e

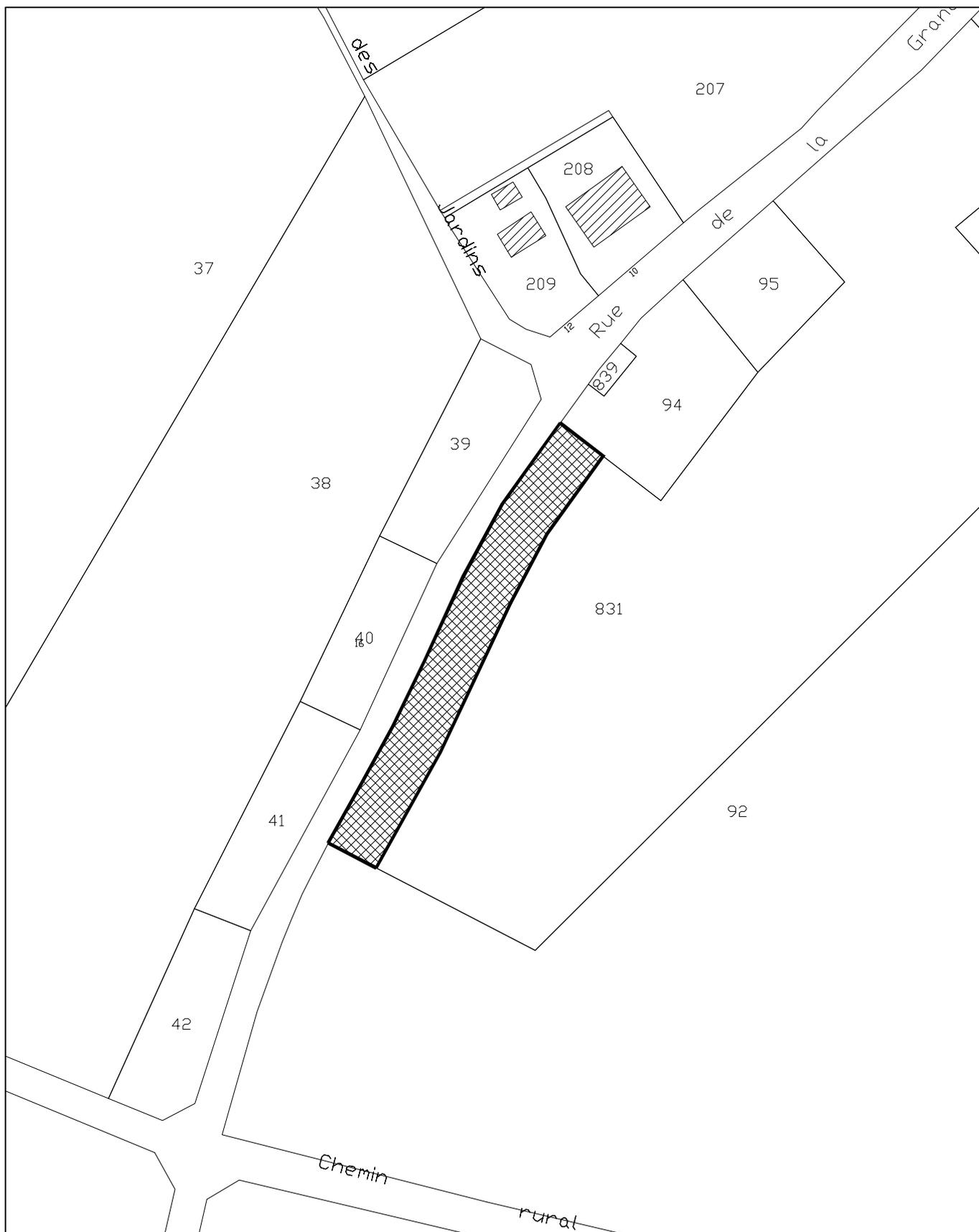


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°7

Echelle : 1/1000e



Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°8

Echelle : 1/1000e

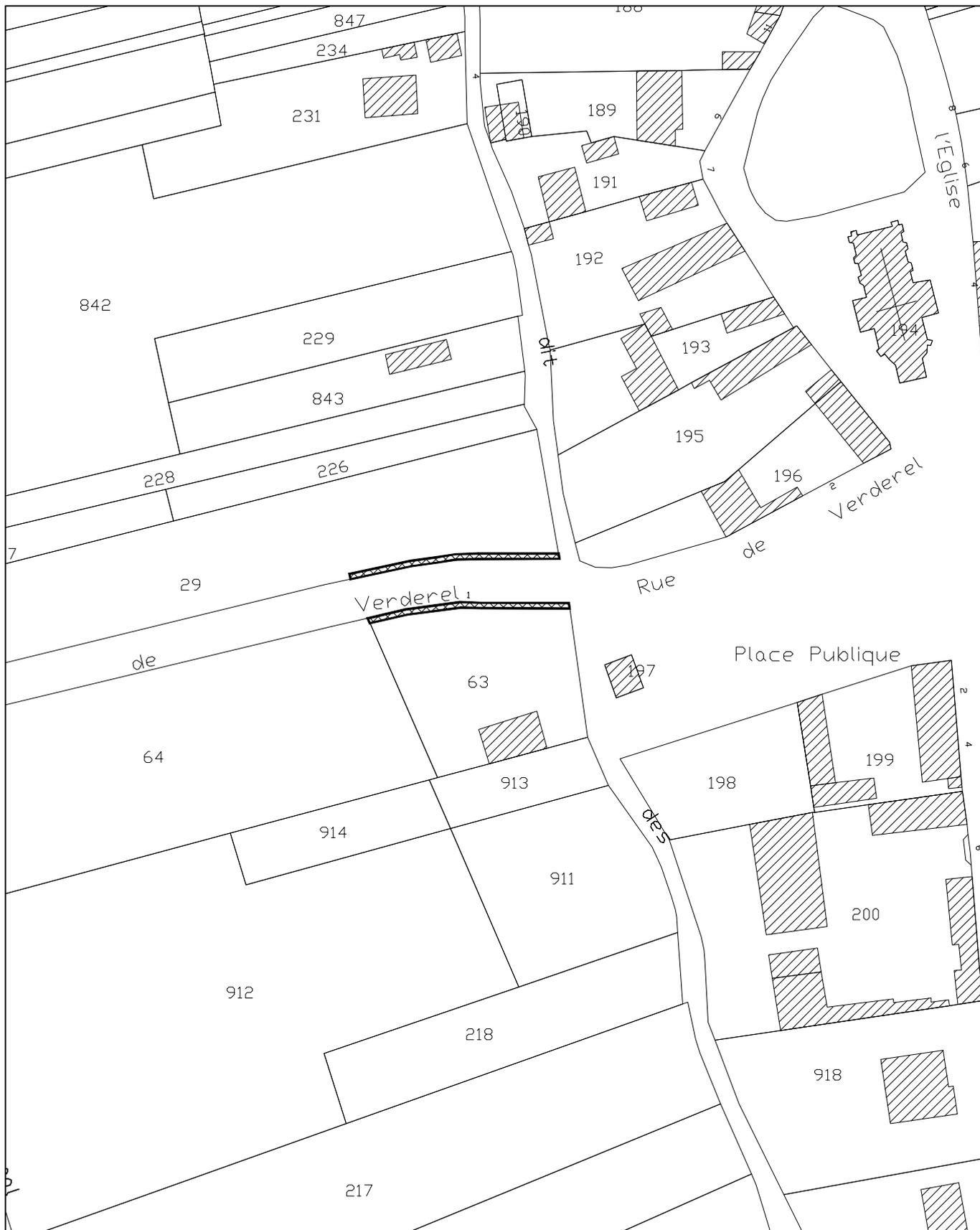


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°9

Echelle : 1/1000e

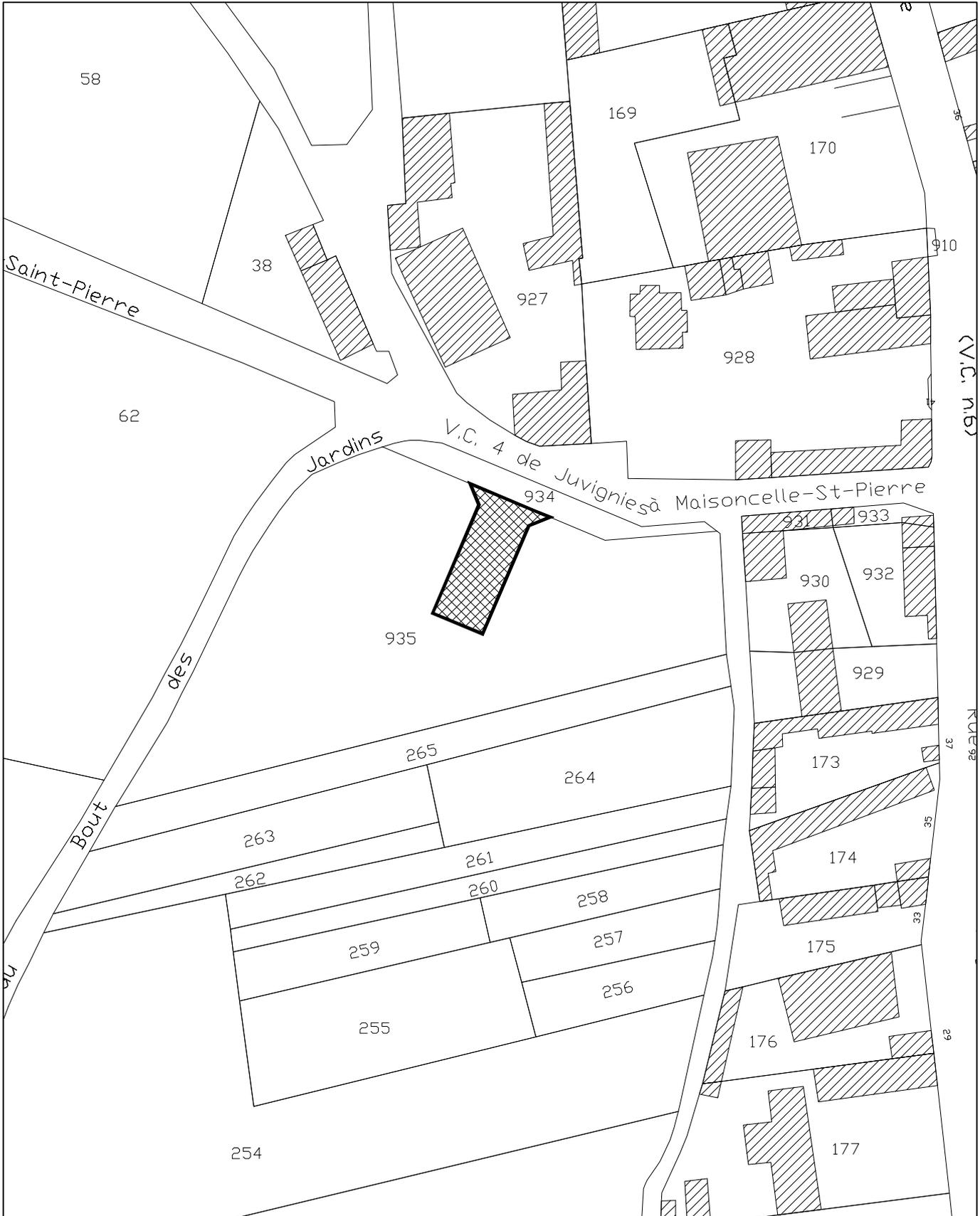


Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°10

Echelle : 1/1000e



Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°11

Echelle : 1/1000e



Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°12

Echelle : 1/500e



Commune de MAISONCELLE SAINT PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Emplacement réservé n°13

Echelle : 1/1000e

